

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 SG 93 Subvention et convention à l'association Cinéma Pour Tous (15e).

2011 DPVI 220

M. Christophe GIRARD et Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Cinéma pour tous

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9^{ème} Commission et par Mme Yamina BENGUIGUI au nom de la 6^e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Cinéma pour tous, située 45 avenue de la Motte Piquet – 75015 Paris, afin de soutenir ses activités cinématographiques en faveur des publics défavorisés.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 15 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 comme suit :

- 10 000 euros sur la rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma ;
- 5 000 euros sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008, provision pour subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.